

Bruxelles, le 27 mars 2020

**Madame Nathalie Muylle**

Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des  
Consommateurs, chargée de la Lutte contre  
la pauvreté, de l'Egalité des chances et des  
Personnes handicapées

Copie

**Madame Sophie Wilmès**

Première ministre, chargée de Beliris et des  
Institutions culturelles fédérales

**Madame Maggie De Block**

Ministre des Affaires sociales et de la Santé  
publique, et de l'Asile et la Migration

Madame la Ministre,

Objet : extension des couvertures assurantielles des médecins

Nos associations, réunies au sein du Collège de Médecine générale francophone, représentent l'ensemble des médecins généralistes francophones de Belgique.

Comme vous le savez, en raison de la pandémie Covid-19, un très grand nombre de médecins, généralistes mais aussi spécialistes, sont amenés à effectuer des prestations inhabituelles, comme des consultations à distance ou des prestations au sein de centres de triage.

En tant que Ministre de tutelle des consommateurs, des assurances et produits et services financiers, et de la politique de prix, vous serez certainement attentive à la situation suivante.

L'exercice des prestations inhabituelles précitées incitent certaines compagnies à étendre d'office la couverture RC professionnelle des médecins et ce, sans rien leur demander et sans réclamer de surprime. Nous nous en félicitons.

D'autres proposent d'office aux médecins de l'étendre (mais ne le font que si le médecin accepte) et, dans cette dernière hypothèse, certaines le font gratuitement, alors que d'autres

**CMG** asbl

**Collège de Médecine Générale  
francophone de Belgique**

Rue de Suisse 8  
1060 Bruxelles

pourraient le faire moyennant le paiement d'une surprime, ce qui nous semble particulièrement heurtant dans le contexte de pandémie.

Nous vous demandons dès lors que, dans le cadre des pouvoirs spéciaux qui ont été octroyés au Gouvernement en raison de la pandémie Covid-19, soit inscrite au plus vite dans la législation applicable aux assurances l'obligation pour ces dernières d'étendre d'office et sans frais la couverture des RC professionnelles aux prestations inhabituelles exercées dans le cadre de la pandémie (entre autres les consultations à distance ou les prestations effectuées dans un centre de triage).

Nous vous remercions d'avance de la suite que vous pourrez réserver, dès que possible, à cette requête.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Pour le Collège de la médecine générale

**Dr Thomas Orban**, SSMG et Président du CMG

**Dr Guy Delrée**, FAGW

**Dr Michel De Volder**, FAMGB

**Dr Nicole Van Nieuwenhuysse**, ABSyM

**Dr Paul De Munck**, GBO

**Dr Didier Giet**, DMG ULiège

**Dr Guy Beuken**, CAMG UCLouvain

**Dr Benjamin Fauquert**, DMG ULB

**Dr Tanguy de Thier**, Commission MG UNamur

